

LEGAZIONE DI SVIZZERA
IN ITALIA

*N^o 133
27.11.1939*

39.1.C.4.

Rome, le 20 novembre 1939.

Relations générales
italo- suisses.

*retour à 29.11.39
Bo*

*En circulation
25.11.39*

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai été reçu avant-hier par le Comte Ciano, Ministre des Affaires Etrangères, que j'avais exprimé le désir de voir pour un rapide examen en commun des questions actuellement à l'ordre du jour entre Berne et Rome. Je dois tout de suite dire que l'accueil que le Ministre des Affaires Etrangères m'a réservé était tout particulièrement amical et que le Comte Ciano s'est visiblement employé à vouloir marquer l'amélioration des rapports italo-suisse que nous constatons en ce moment.

Une partie de notre entretien était visiblement consacré aux prochaines négociations économiques. J'ai rappelé en passant à cette occasion que, s'agissant d'intérêts réciproques très considérables, nous ne pouvons peut-être pas espérer une conclusion très rapide des pourparlers; mais qu'il n'y avait rien d'étonnant en cette circonstance, le volume des échanges italo-suisse se traduisant en des chiffres fort considérables et généralement atteints seulement entre deux grandes Puissances.

Il n'y a pas longtemps, une Agence italienne a donné une expression graphique à cet état de choses en démontrant que les échanges italo-suisse n'étaient pas de beaucoup inférieurs aux échanges entre l'Italie et les Etats-

Monsieur le Conseiller Fédéral M o t t a ,
Chef du Département Politique Fédéral,
B e r n e ,



LEGAZIONE DI SVIZZERA
IN ITALIA

- 2 -

Unis. Des rappels de ce genre sont à l'occasion opportuns. Nous nous sommes ensuite entretenus des mesures d'exception devenues absolument nécessaires en Suisse et qui avaient temporairement mis des entraves assez grandes aux voyages d'Italiens en Suisse. Le Ministre des Affaires Etrangères a apprécié la nouvelle mesure prise et qui permet d'accélérer la procédure d'octroi de visas en faveur de citoyens italiens.

Ensuite, j'ai abordé à nouveau, en donnant suite à un désir réitéré récemment par M. le Directeur de la Division Fédérale de Police, la question de savoir si éventuellement, dans la nouvelle situation actuelle, nous pouvions voir reprendre en Italie une partie des Israélites étrangers qui avaient quitté la péninsule à la suite de l'Anschluss d'abord, des événements tchécoslovaques ensuite et, enfin, de certaines mesures prises par Rome, pour se réfugier en très grand nombre dans notre pays. Sur ce point seulement, la réaction du Ministre des Affaires Etrangères était négative. Il déclara qu'en cette matière les directives du Gouvernement italien, exécutées par le Ministère de l'Intérieur, étaient formelles, et qu'il fallait chercher - c'est d'ailleurs ce que nous devons présumer - un autre débouché pour ces malheureux réfugiés.

J'ai également abordé le point de savoir ce qu'il y avait d'authentique ou de faux dans la nouvelle, accréditée en Hollande, que le Gouvernement italien envisageait de créer en Ethiopie une zone de colonisation réservée à des Israélites. Vous savez par nos précédents rapports qu'il n'a pas été facile d'obtenir sur ce point une réponse absolument claire, bien que les derniers renseignements transmis

LEGAZIONE DI SVIZZERA
IN ITALIA

- 3 -

à ce sujet par la Légation aient laissé paraître comme peu probable l'exactitude de la nouvelle en question. Le Comte Ciano m'a dit qu'il s'agissait, en effet, d'une question largement débattue dans la presse, mais qu'il pouvait me dire positivement qu'il n'y avait au fond rien de vrai dans cette nouvelle. Je répète que cette réponse ne m'a pas étonné, tous les renseignements touchant à l'Ethiopie qui nous sont parvenus ces derniers temps permettant au contraire de conclure que l' "Impero" traverse actuellement une période d'attente au cours de laquelle on ne songe pas encore à développer l'immigration sur une vaste échelle.

Passant aux questions de presse, j'ai insisté très vivement près le Comte Ciano, auquel j'ai remis un nouveau pro memoria, sur la nécessité de venir à l'encontre de nos désirs légitimes - et de tenir effectivement compte des gestes accomplis par le Conseil Fédéral - en admettant rapidement dans le Royaume, outre la "Nouvelle Gazette de Zurich", le "Bund" et la "Thurgauer Zeitung". Le Comte Ciano n'a pas donné une réponse immédiate, mais s'est, au contraire, réservé de se mettre en rapport avec les instances compétentes, c.à.d. le Ministère de la Culture populaire et, sans doute, le Chef du Gouvernement. J'ai toutefois cru comprendre qu'il était disposé à traiter la question dans l'esprit que nous attendions.

Nous avons enfin parlé de la nouvelle équipe ministérielle qui s'est formée, et j'ai tenu à dire à cette occasion au Ministre des Affaires Etrangères combien nous avons apprécié la compréhension trouvée toujours auprès du Ministre Guarneri. Le Comte Ciano, qui m'a engagé à aller voir bientôt le nouveau Ministre des échanges et des devises,

LEGAZIONE DI SVIZZERA
IN ITALIA

- 4 -

que je connais d'ailleurs, m'a assuré que nous trouverons certainement la même compréhension auprès de M. Riccardi. Il est évident que nous avons aussi parlé du climat général des relations italo-suisse, et en constatant l'amélioration actuelle, j'ai fait observer qu'il n'y avait au fond jamais eu de réelles raisons pour que les affaires aillent moins bien. M. Ciano a répondu en déclarant "que je verrais, et très rapidement, que nos rapports s'amélioreraient encore d'une manière progressive".

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'expression de mon respectueux dévouement.

Paul Quey